

Compte-rendu du CONSEIL d'ÉCOLE de l'École Intercommunale « La Mare Autour »

Jeudi 12 novembre 2020 à 18 h 30

Le premier Conseil d'École de l'année scolaire 2020 / 2021 du RPI « La Mare Autour » s'est réuni le Jeudi 12 Novembre 2020 à 18 h 30 sous la présidence de M. Olivier BOURDON, directeur de l'école. Afin de respecter davantage les consignes sanitaires et les gestes barrières liés à la pandémie de la Covid-19, il s'est tenu à la salle des fêtes de Boissy Lamberville.

Ordre du jour :

- 1. Installation du nouveau Conseil des Écoles et nomination d'une secrétaire de séance.**
- 2. Bilan de la rentrée 2020.**
- 3. Point sur le protocole sanitaire.**
- 4. Présentation des projets pour l'année 2020 - 2021.**
- 5. Questions diverses.**

Représentants des élus des communes du RPI présents :

- M. Gilbert LARCHER, Maire de Boissy Lamberville, Mme Myriam LE MEUR, Déléguée de Boissy Lamberville ;
- M. François JOURDAN, Maire de Bazoques ;
- M. Thierry PARREY, Maire de Giverville et Mme Morgane LINAND, Déléguée de Giverville

Équipe enseignante présente :

- M. Olivier BOURDON, directeur, Mmes Sylvie RUELLE, Carine DE MOTA, Lydie SCAVENNEC, Laura CHAMPON adjointes ;

Représentants des parents d'élèves présents :

- Mmes Émilie FERREC, Peggy TOUFFLET, Élodie MARTIN, Claire TRAVERS, Alexandra AUBÉ, Élodie IBERT, Mélanie BLOT, Sandrine SALOMON et M. François CHOPARD.

Sont excusés pour ce Conseil d'École :

- M. Jean-Yves MARY, IEN de Bernay
- M. Philippe TOUZÉ, Maire du Theil Nolent, Mmes Pascale LEGRAS, Déléguée du Theil Nolent,
- Mmes Janine OSMONT, Déléguée de Bazoques et Renée SIMON, Déléguée de Giverville.
- Mme Carole MUSTIÈRE et M. Alexandre CASADO, DDEN
- Mmes Hélène VIMONT et Émilie VIGER PETIT, enseignantes ;
- Mmes Aurélie LEFÈBVRE-AUBÉ, Amandine ROBINE et Céline BOULANGER, représentantes des parents d'élèves.

1. Installation du Conseil d'École et nomination d'une secrétaire de séance

M. Bourdon souhaite la bienvenue aux membres du nouveau Conseil d'École de l'École Intercommunale « La Mare Autour » pour l'année 2020 / 2021. Un tour de table de présentation des membres est réalisé.

Mme Sylvie RUELLE est nommée secrétaire de séance.

M. BOURDON informe le Conseil que l'élection des Représentants des Parents d'élèves du 09 octobre 2020 a eu une participation de 53 % contre 57% en 2019.

2. Bilan de la rentrée de septembre 2020

- Les effectifs à la rentrée de septembre 2020 :

À la rentrée de septembre 2020, 133 élèves sont scolarisés répartis comme suit :

	Enseignants	Total	Répartition /Cours
Classe Maternelle PS - MS :	Olivier BOURDON / Laura CHAMPON	23 élèves	10 PS / 13 MS
Classe Maternelle GS - CP :	Sylvie RUELLE	21 élèves	19 GS / 2 CP
Classe Élémentaire GS - CP - CE1 :	Hélène VIMONT	24 élèves	5 GS / 17 CP / 2 CE1
Classe Élémentaire CE1 - CE2 :	Carine DE MOTA	21 élèves	15 CE1 / 6 CE2
Classe Élémentaire CE 2 - CM1 :	Lydie SCAVENNEC	22 élèves	16 CE2 / 6 CM1
Classe Élémentaire CM1 - CM2 :	Émilie VIGER	22 élèves	4 CM1 / 18 CM2

Il est prévu deux nouvelles arrivées : un élève de MS le 01/12/20 et deux élèves (1 CP et 1 GS) au retour des vacances de Noël.

Parmi ces 133 élèves : 15 résident à Bazoques – 42 à Boissy Lamberville – 29 à Giverville - 22 au Theil-Nolent et 25 résident sur des communes limitrophes aux communes constituant le RPI « *La Mare Autour* ».

Au niveau de l'équipe enseignante, Mme Émilie VIGER, remplace Mme Marie PETIT qui a eu sa mutation dans une autre école. Mme Laura CHAMPON assure les décharges de M. BOURDON [1/4 de décharge syndicale (le mardi) et 1/4 de décharge administrative (le vendredi)]

Pour les ATSEM, Mme Lise SÉNÉCHAL est affectée à la classe maternelle de Mme RUELLE et Mme Cynthia IDIER à celle de M. BOURDON. Mme IDIER travaille à 80% et les 20% sont assurés par Mme Sylvie TOUZAIN.

Mmes Émilie FERREC et Sandrine ROUSSEAU, **Accompagnantes d'Élèves en Situation d'Handicap (A.E.S.H.)**, accompagnent 3 élèves ayant une notification M.D.P.H. (**Maison Départementale des Personnes Handicapées**)

Mme Mélody CONSTANTIN est un service civique qui a débuté le 1^{er} novembre 2020 jusqu'au 30 juin 2021. Sa mission principale est l'accompagnement éducatif auprès des élèves sur le temps scolaire et le temps périscolaire du midi.

3. Point sur le protocole sanitaire

M. BOURDON informe les membres de l'assemblée qu'à la rentrée de septembre, un nouveau protocole datant du 26 août et assoupli par rapport à celui de juin, devait être mis en place. Mais l'équipe enseignante a préféré garder le protocole de juin en supprimant simplement les horaires décalés de rentrée et de sortie ainsi que le lavage de main avant la récréation. La configuration de la nouvelle école le permettait : chaque salle de classe a une sortie extérieure, ce qui permet de limiter le brassage des groupes classes, les cours de de récréation permettent également de séparer les groupes classes....

Malheureusement, l'équipe enseignante a eu raison de garder le protocole de juin car au retour des vacances d'automne, le nouveau protocole du 02 novembre a rétabli des restrictions au niveau sanitaire. Ainsi à l'École Intercommunale « *La Mare Autour* », seul le lavage de mains avant les récréations a été rétabli et surtout le masque est devenu obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans.

Le lavage des mains pose un problème en termes de temps : une heure d'enseignement perdue par semaine. M. BOURDON rappelle que la prise de température est faite tous les matins aux portes de l'école avant que les élèves n'entrent dans les locaux. L'école possède 3 cours de récréation ce qui permet de bien séparer les groupes classes qui ont leur propre matériel ludique de récréation.

Les masques doivent être fournis par les familles, cela représente un coût certain car il faut minimum deux masques par jour par enfant. Le SIVOS fournit les masques pour son personnel et a commandé des masques enfants pour dépanner certaines familles mais cela doit rester occasionnel.

M. BOURDON rappelle qu'un arrêté préfectoral rend obligatoire le port du masque aux abords de l'école et du périscolaire dans un rayon de 50 mètres. Il est également obligatoire pour les personnes accompagnant les élèves aux arrêts du car scolaire. Un rappel écrit de la CCLPA a dû être fait récemment. Le respect de ces gestes barrières est pour le bien de tous !!

Au niveau de l'École intercommunale « *La Mare Autour* », depuis septembre, deux parents ont été testés positifs à la Covid-19 et n'ont donc pas envoyé leurs enfants pendant 7 jours.

M. CHOPARD souligne que tous les soirs, il y a un attroupement devant le portail élémentaire et que personne ne respecte la distanciation. Il souligne aussi que des voitures se garent sur le parking du bus.

M. LARCHER répond qu'il va faire intervenir la gendarmerie qui viendra verbaliser. Mme SALOMON propose de faire, en amont, un rappel sur le sujet de ce stationnement interdit via l'application Classroom.

Mme IBERT demande si les enfants portent le masque en sport. Mme SCAVENNEC répond que le masque en sport n'est pas obligatoire mais qu'il n'est plus possible de faire du sport collectif. Elle souligne le fait qu'ils doivent quand même porter le masque en récréation.

M. CHOPARD demande si les enfants iront à la piscine. M. BOURDON répond par l'affirmative et les premières séances commenceront le lundi 30 novembre 2020. Le problème est qu'il faudrait 4 vestiaires pour les deux groupes classes. Le centre nautique de Bernay est dans l'impossibilité de les proposer. L'équipe enseignante réfléchit actuellement si le cycle des 11 séances sera partagé entre les deux groupes classes ou seul, un groupe classe l'effectuera, sachant que 11 séances successives sont plus profitables à l'apprentissage de la natation que 5 ou 6 séances.

Mme TRAVERS explique qu'elle connaît une école où le choix fait a été celui de partager la période de la piscine entre les deux classes.

Un parent demande comment se déroule la garderie. M. LARCHER répond qu'il n'est malheureusement pas possible d'avoir une personne pour chaque classe. Les enfants sont cependant séparés par groupes classes dans deux salles différentes divisées elles-mêmes en 3 zones chacune.

Un autre parent demande comment se passe la cantine. M. BOURDON répond que les groupes classes sont séparés également dans le même espace du restaurant scolaire.

La question du nettoyage désinfectant des toilettes est soulevée, M. LARCHER précise que les toilettes sont nettoyées régulièrement dans la journée.

Pour le transport scolaire, M. BOURDON rappelle que l'accompagnatrice, Cynthia IDIER sépare également les groupes classes dans le car et que les enfants de 6 ans portent un masque. La Communauté de Communes a été obligée de faire un rappel sur le port du masque obligatoire pour les personnes qui accompagnent les enfants à l'arrêt de car.

M. LARCHER souligne qu'il existe un arrêté préfectoral qui rend obligatoire le port du masque entre les deux panneaux d'agglomération.

4. Présentation des projets pour l'année scolaire 2020 - 2021

- Les ACTIVITÉS SCOLAIRES pour 2020 – 2021 :

L'activité piscine est reconduite pour les élèves du CP au CM2. Elle a lieu pour les CP et CE le lundi après-midi du 30 novembre au 19 février 2021 et pour les CE2 - CM le lundi matin du 08 mars au 04 juin 2021.

L'activité musique est menée par Pierre LECOLLIER, animateur de la CCLPA, qui intervient à raison de 40 minutes par semaine et par classe (du CP au CM2) au cours du premier trimestre scolaire (*septembre -> décembre*)

L'activité sportive menée par Alexandre BONÉ, animateur sportif de la CCLPA, aura lieu après les vacances d'avril pour une initiation au rugby.

Sorties pédagogiques : À ce jour, il est difficile, en cette période de confinement et de protocoles sanitaires, de prévoir des sorties. Cependant une sortie au théâtre de Pont Audemer est prévue en avril 2021 pour les classes de Mmes VIMONT et DE MOTA. Les autres classes n'ont pas été retenues. Si les conditions sanitaires de confinement sont levées, nous souhaiterions faire une sortie au cinéma pour les autres classes en décembre ou en janvier.

- Les ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES :

M. BOURDON rappelle qu'avec le 1^{er} confinement de 3 mois, des actions (*repas dansant, opération bulbes de printemps, spectacle de fin d'année*) ont dû être annulées et cela a entraîné un manque à gagner de 2 023 € pour la coopérative scolaire.

En partenariat avec les parents d'élèves lors de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2020, il a été décidé de mener ou de reconduire les actions suivantes :

a) La vente des calendriers OCCE au prix de 3,50 €. Étant donné les restrictions sanitaires, il n'y a eu que 250 calendriers achetés au lieu de 300 habituellement. Mais le confinement freine considérablement la vente et il reste encore 40 calendriers à vendre !

b) L'opération Chocolats de Noël, dont 30% des ventes reviennent à la coopérative, est en cours. Le retour doit être fait pour le 12 novembre 2020.

c) Les bons de commandes des photos de classe ont été distribués aujourd'hui. 30 % des ventes reviennent à la coopérative.

d) La bourse aux jouets prévue le dimanche 05 décembre à la salle des fêtes de Boissy Lamberville n'aura sans doute pas lieu au vu des conditions de confinement ; problème des gestes barrières pour la photo avec le Père Noël, du tour de poney, autorisation de cette manifestation. Un « sondage » auprès des Parents va être effectué pour conserver ou non cette bourse aux jouets. M. BOURDON indique que les enfants fabriqueront quand même un objet même si cette action n'a pas lieu et qu'il sera vendu aux familles. Un parent propose de reporter une manifestation comme la bourse aux jouets plus tard dans l'année lorsque les conditions le permettront de nouveau.

e) Le repas dansant est prévu le samedi 28 mars 2021 à la salle des fêtes de Boissy Lamberville.

e) Les opérations des Chocolats de Pâques et des plantations de printemps seront reconduites.

f) Le spectacle de l'école est prévu le Vendredi 18 Juin 2021.

5. Questions diverses

=> Les poux : Mme IBERT dit que sa fille se plaint de poux dans sa classe. M. BOURDON indique que ce fléau est récurrent et qu'il mettra un mot via l'application Classroom pour alerter les parents.

=> Sortie des classes : Mme BLOT dit que des parents sont inquiets car la sortie ne semble pas sécurisée côté élémentaire. M. BOURDON répond que cela ne peut être qu'une impression car les enseignantes sont présentes et vigilantes lors de la remise de leurs élèves à leurs parents respectifs. Après discussion, afin de fluidifier davantage la sortie des élémentaires, il est décidé de faire sortir 2 classes élémentaires côté maternelle et les deux autres côté élémentaire, la classe de M. BOURDON sortira par le petit portillon donnant sur le parking de l'école.

=> Cantine : Mme BLOT parle d'un problème de surveillance des enfants pendant la récréation du midi : une surveillante aurait eu des propos inappropriés face aux enfants qui se battent. M. LARCHER précise que cette année les enfants semblent être plus violents que les années précédentes et qu'il va voir le problème avec le personnel de surveillance.

Mme SCAVENNEC indique qu'il faudrait des jeux pour les occuper et que le personnel prenne l'initiative d'avertir les parents quand il y a des problèmes récurrents au lieu de le rapporter seulement aux enseignants.

=> Sécurité : Mme AUBÉ parle d'un problème de sécurité avec le manque de protections du bassin de rétention situé devant l'école. Mme SCAVENNEC indique que des enfants sont déjà passés sous le balisage pour rejoindre leurs parents. M. LARCHER dit qu'il attend d'avoir les plans du réseau d'assainissement avant de planter une clôture de protection.

=> Matériel informatique : M. CHOPARD demande si les tablettes IPAD sont utilisées par les élèves. Les enseignants répondent par l'affirmatif. M. LARCHER informe l'assemblée que l'état n'a toujours pas donné la subvention de 7 000 euros pour le matériel informatique.

=> Périscolaire : M. LARCHER indique que la nouvelle organisation du périscolaire se mettra en place à partir du 1^{er} janvier 2021 avec une période d'essai qui commence à partir du 24 novembre 2020. Un assouplissement a été consenti par rapport à ce qui était prévu :

- le délai d'inscription est ramené à 48 heures au lieu de 8 jours ;
- les pénalités sont ramenées à 5 euros au lieu de 10 euros.

Les parents réaffirment leurs insatisfactions vis à vis de cette nouvelle organisation, ils indiquent que la pétition a déjà reçu 112 signatures uniquement sur l'École Intercommunale de Boissy Lamberville. Des contacts vont être pris avec les autres représentants des autres écoles de la CCLPA afin que les signatures puissent s'étendre sur tout le territoire. M. LARCHER précise que ce système de réservation est nécessaire pour prévoir le nombre d'animateurs et pour que ceux-ci soient couverts juridiquement en cas de problèmes de surveillance. Les représentants de parents d'élèves estiment que ce système est déconnecté de la réalité du monde du travail actuel et que les amendes pénaliseront les familles qui sont en emplois précaires ou intérimaires. Ils affirment qu'il y a un grand risque de pertes d'inscriptions au périscolaire au vu des contraintes ; les parents feront garder leurs enfants autrement. Ce nouveau système ne répond donc plus à aux critères d'un véritable service auprès des parents d'élèves qui travaillent.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 20 h 15.

Le Directeur d'école
Olivier BOURDON

La secrétaire de séance
Sylvie RUELLE